



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 30 mars 2021

à Seuil d'Argonne

Communauté de Communes



Compte-rendu de la séance du mardi 30 mars 2021

Date de la convocation: mardi 23 mars 2021

Membres titulaires en exercice : 59

L'an deux mille vingt-et-un et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 47

Présents non votants : 4

Représentés : 5

Votants : 48

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Alain CHAUDRON, Marcel CHAVRELLE, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Viviane DOLIZY, Frédéric ERNST, Hervé GAND, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Nathalie MEUNIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Angélique THILL, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Katya CHASSEIGNE, Jean-Marc ILIC, Vincent LOMBART

Excusés : Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Marie-Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Véronique LOUSSOUARN, Pierre-Louis MOLITOR

Absents : Patrice ADAM, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOUY, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marie HURAUT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Yannick SANGNIER, Francis WITZ, Didier ZAMBAUX

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance

Présentation du Budget Principal 2021

Finances :

- Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal 2020
- Vote du Compte Administratif au Budget Principal 2020
- Reprise et affectation du résultat du Budget Principal 2020
- Vote du Budget Primitif du Budget Principal 2021
- Vote des taux d'imposition 2021

Environnement :

- Approbation du Compte de Gestion OM 2020
- Vote du Compte Administratif au budget OM 2020
- Reprise et affectation du résultat du Budget OM 2020
- Vote du Budget Primitif du budget OM 2021
- Approbation du Compte de Gestion SPANC 2020
- Vote du Compte Administratif du budget SPANC 2020
- Reprise et affectation du résultat du Budget SPANC 2020
- Vote du Budget Primitif du budget SPANC 2021
- Approbation du Compte de Gestion SPAC 2020
- Vote du Compte Administratif du budget SPAC 2020
- Reprise et affectation du résultat du Budget SPAC 2020
- Vote du Budget Primitif du budget SPAC 2021

Culture, cohésion sociale et vie associative :

- Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations
- Attribution des subventions aux associations au titre de l'axe 1
- Attribution des subventions aux associations au titre de l'axe 2
- Attribution des enveloppes budgétaires aux bibliothèques
- Attribution d'une subvention d'investissement à la seconde phase du projet « Maison Vent des Forêts » et d'une subvention exceptionnelle pour l'action de recherche de mécénat

Développement économique :

- Cotisation 2021 Meuse Initiative

Urbanisme :

- Instauration d'un Droit de Préemption Urbain à Lignéres-sur-Aire

Tourisme :

- Participation 2021 à l'Office de Tourisme Sud Meuse - Schéma de développement touristique de Beaulieu en Argonne
- Promotion touristique du Pays Barrois 2021 – Office de Tourisme Sud Meuse

Administration générale :

- Adhésion 2021 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- Participation 2021 au PÉTR Cœur de Lorraine
- Participation 2021 à l'Agence Meuse Attractivité
- Approbation et signature d'une convention avec la SPA du Refuge de Cathy
- Vente du préfabriqué de Génicourt-sous-Condé
- Prise de la compétence Mobilité – Modification des statuts

Questions et informations diverses

La Présidente ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, elle remercie les membres du Conseil Communautaire de leur présence et présente les excuses et les pouvoirs.

Madame AUBRY apporte des précisions sur les demandes de subventions DETR prises lors du dernier Conseil Communautaire :

Acquisition de matériel informatique :

Coût HT : 4 743,08 €

DETR : 61,40 % soit 2 912,56 €

Autofinancement : 38,60 % soit 1 830,52 €

Audits énergétiques :

Coût HT : 37 237 €

DETR : 50 % soit 18 618,50 €

Région : 29,50 % soit 11 000 €

Autofinancement : 20,50 % soit 7 618,50 €

Déchèterie de Vaubecourt :

Coût HT : 64 169,97 €

DETR : 30 % soit 19 250,90 €

CD55 : 25 % soit 16 042,41 €

Autofinancement : 45 % soit 28 876,36 €

Monsieur Thierry RAMAND, Vice-Président en charge des Finances, de la Voirie et des Services Mutualisés, présente le volet finances :

DE 2021 032 : Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal 2020

CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2020

Séance ordinaire dumardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	46
Nombre de suffrages exprimés	46
Abstention(s)	—

VOTES
Pour : 46
Contre : —

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :
voir liste jointe



Pour extrait certifié conforme
Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président

DE 2021 033 : Vote du Compte Administratif au Budget Principal 2020

CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Séance ordinaire dumardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 53

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) /

VOTES

Pour : 46

Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Thierry RAMAND après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 308.38			884 651.88	1 308.38	884 651.88
Opérations exercice	1 105 002.63	1 498 250.49	3 714 297.87	3 543 656.78	4 819 300.50	5 041 907.27
Total	1 106 311.01	1 498 250.49	3 714 297.87	4 428 308.66	4 820 608.88	5 926 559.15
Résultat de clôture		391 939.48		714 010.79		1 105 950.27
Restes à réaliser	727 048.48				727 048.48	
Total cumulé	727 048.48	391 939.48		714 010.79	727 048.48	1 105 950.27
Résultat définitif	335 109.00			714 010.79		378 901.79

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :
voir liste jointe



DE 2021 034 : Reprise et affectation du résultat du Budget Principal 2020

CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 53
Nombre de membres présents 46
Nombre de suffrages exprimés 46
Abstention /

VOTES
Pour : 46
Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Communautaire ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND .

Présents :
voir liste jointe

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Frédéric ERNST

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 714 010.79

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	884 651.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	173 004.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-170 641.09
Résultat cumulé au 31/12/2020	714 010.79
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	714 010.79
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	335 109.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	378 901.79
B.DEFICIT AU 31/12/2020	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Monsieur Thierry RAMAND

à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Monsieur Thierry RAMAND , Vice Président Finances

Délibéré par Le Conseil Communautaire

à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021



DE 2021 035 : Vote du Budget Primitif du Budget Principal 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2021 du budget principal comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 844 845,00	3 848 549,79
INVESTISSEMENT	1 832 120,25	1 988 232,73

- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 036 : Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que les taux d'imposition pour l'année 2021 restent identiques à ceux de l'année 2020 à savoir :

	Rappel des taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	8,79 %	8,79 %
Taxe foncière (non bâti)	18,36 %	18,36 %
Cotisation Foncière Entreprises	9,74 %	9,74 %

- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 037 : Approbation du Compte de Gestion OM 2020

OM - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2020

Séance ordinaire dumardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 53

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) /

VOTES

Pour : 46

Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président Finances

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la Journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

VOIR LISTE JOINTE



Pour extrait certifié conforme
Monsieur Thierry RAMAND,

DE 2021 038 : Vote du Compte Administratif au budget OM 2020

OM - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Séance ordinaire dimanche 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 59

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) /

VOTES

Pour : 46

Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Thierry RAMAND, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 133.20	9 350.76		9 350.76	90 133.20
Opérations exercice	29 445.47	49 168.03	716 185.60	781 988.62	745 631.07	831 156.65
Total	29 445.47	139 301.23	725 536.36	781 988.62	754 981.83	921 289.85
Résultat de clôture		109 855.76		56 452.26		166 308.02
Restes à réaliser						
Total cumulé		109 855.76		56 452.26		166 308.02
Résultat définitif		109 855.76		56 452.26		166 308.02

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

VOIR LISTE JOINTE



DE 2021 039 : Reprise et affectation du résultat du Budget OM 2020

OM - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION POUR L'AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 59
Nombre de membres présents 46
Nombre de suffrages exprimés 46
Abstention /

VOTES
Pour : 46
Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Communautaire ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND, ,

Présents :

VOIR LISTE JOINTE

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Frédéric ERNST

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 56 452.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-9 350.76
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	65 803.02
Résultat cumulé au 31/12/2020	56 452.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	56 452.26
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	56 452.26
B.DEFICIT AU 31/12/2020	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président
à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021
Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président Finances

Délibéré par Le Conseil Communautaire
à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021



DE 2021 040 : Vote du Budget Primitif du budget OM 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2021 du budget annexe OM comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	782 657,53	783 493,26
INVESTISSEMENT	113 509,71	219 828,76

- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 041 : Approbation du Compte de Gestion SPANC 2020

SPANC - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2020

Séance ordinaire dumardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 59

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) /

VOTES

Pour : 46

Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

VOIR LISTE JOINTE



Pour extrait certifié conforme
Thierry RAMAND, Vice Président Finances

DE 2021 042 : Vote du Compte Administratif du budget SPANC 2020

SPANC - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Séance ordinaire dumardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 59

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) /

VOTES

Pour : 46

Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020

dressé par Monsieur Thierry RAMAND après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	193 318.67		34 182.14		227 500.81	
Opérations exercice	397 342.40	436 431.65	6 669.74	15 330.45	404 012.14	451 762.10
Total	590 661.07	436 431.65	40 851.88	15 330.45	631 512.95	451 762.10
Résultat de clôture	154 229.42		25 521.43		179 750.85	
Restes à réaliser	63 053.43	202 377.85			63 053.43	202 377.85
Total cumulé	217 282.85	202 377.85	25 521.43		242 804.28	202 377.85
Résultat définitif	14 905.00		25 521.43		40 426.43	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

VOIR LISTE JOINTE



DE 2021_043 : Reprise et affectation du résultat du Budget SPANC 2020

SPANC - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 53
Nombre de membres présents 46
Nombre de suffrages exprimés 46
Abstention -

VOTES	
Pour :	46
Contre :	✓

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Communautaire ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND .

Présents :

VOIR LISTE JOINTE

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Frédéric ERNST

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

déficit de -25 521.43

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-34 182.14
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	8 660.71
Résultat cumulé au 31/12/2020	-25 521.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	0.00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2020	-25 521.43
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-25 521.43

Présenté par Monsieur Thierry RAMAND

à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président Finances

Délibéré par Le Conseil Communautaire

à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021



DE 2021_044 : Vote du Budget Primitif du budget SPANC 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	43 471,43	43 500,00
INVESTISSEMENT	217 282,85	217 282,85

- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021_045 : Approbation du Compte de Gestion SPAC 2020

SPAC - CTE DE CNES DE LAIRE A L'ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2020

Séance ordinaire dumardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 53

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) /

VOTES

Pour : 46

Contre : /

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

VOIR LISTE JOINTE



Pour extrait certifié conforme
Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président

DE 2021 046 : Vote du Compte Administratif du budget SPAC 2020

SPAC - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Séance ordinaire du mardi 30 mars 2021

Nombre de membres en exercice 53

Nombre de membres présents 46

Nombre de suffrages exprimés 46

Abstention(s) -

VOTES

Pour : 46

Contre : -

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Thierry RAMAND après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 340.00	5 921.88		5 921.88	4 340.00
Opérations exercice	2 718.00	6 867.00	7 269.85	3 545.10	9 987.85	10 412.10
Total	2 718.00	11 207.00	13 191.73	3 545.10	15 909.73	14 752.10
Résultat de clôture		8 489.00	9 646.63		1 157.63	
Restes à réaliser						
Total cumulé		8 489.00	9 646.63		1 157.63	
Résultat définitif		8 489.00	9 646.63		1 157.63	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :
VOIR LISTE JOINTE



DE 2021_047 : Reprise et affectation du résultat du Budget SPAC 2020

SPAC - CTE DE CNES DE L AIRE A L ARGONNE

CA 2020

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 53
Nombre de membres présents 46
Nombre de suffrages exprimés 46
Abstention /

VOTES	
Pour :	46
Contre :	/

Date de convocation : mardi 23 mars 2021

L'an Deux mille vingt et un, Le Conseil Communautaire ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Thierry RAMAND .

Présents :

VOIR LISTE JOINTE

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Frédéric ERNST

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

- constatant que le compte administratif fait apparaître un

déficit de -9 646.63

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-5 921.88
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-3 724.75
Résultat cumulé au 31/12/2020	-9 646.63
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	0.00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2020	-9 646.63
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-9 646.63

Présenté par Monsieur Thierry RAMAND
à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Délibéré par Le Conseil Communautaire
à SEUIL D'ARGONNE le 30/03/2021

Monsieur Thierry RAMAND, Vice Président Finances



DE 2021_048 : Vote du Budget Primitif du budget du SPAC 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2021 du budget annexe SPAC comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 663,63	18 663,63
INVESTISSEMENT	2 718,00	15 356,00

- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Madame Mathilde DECHEPPE, Vice-Présidente en charge du Développement Culturel et de la Vie Associative, prend la parole pour les points suivants :

DE 2021 018 : Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations

La Présidente explique que ce nouveau règlement a pour objet d'une part de redéfinir les orientations de la collectivité en matière de développement culturel et associatif et d'autre part de garantir la bonne utilisation des subventions accordées aux associations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter et de valider les modalités et le contenu du règlement d'attribution des subventions aux associations ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières afférentes à son application.

DE 2021 019 : Attribution des subventions aux associations au titre de l'axe 1

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter le versement des subventions comme indiqué dans les tableaux suivants :

TABLEAU N°1 – SOLDES DE SUBVENTIONS 2020		
ANES ART'GONNE	Festival Au pré de mon âne	1 800 €
	Festival Les Petits Aniers	2 100 €
CONNAISSANCE DE LA MEUSE	Balade Merveilleuse	2 400 €
COMITE DES FETES ET DE LA CULTURE DE SEUIL D'ARGONNE	Cinéma plein air	871,58 €
<i>TOTAL</i>		<i>7 171,58 €</i>

TABLEAU N°2 – SUBVENTIONS 2021 AU TITRE DE L'AXE 1 DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
VENT DES FORETS	Fonctionnement	15 000 €
	Production des œuvres	3 660 €
ANES ART'GONNE	Programmation de spectacles	5 250 €
AU FIL DE L'AIRE	Programmation de spectacles	2 920 €
	Fonctionnement bibliothèque et ateliers	2 000 €
CONNAISSANCE DE LA MEUSE	Le Château de Thillombois fête St Nicolas	6 000 €
THEATRE IMAGIN'AIRE	Festival Ma Rue prend l'Aire	5 100 €
OPEN EVRES	Festival Open Evres	2 000 €
<i>TOTAL</i>		<i>41 930 €</i>

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, à l'issue de la signature de la convention financière, les subventions seront versées selon les modalités suivantes :

- Un acompte correspondant à 60 % du montant de la subvention est versé dès la signature de la convention financière ;
- Le solde, soit 40 % du montant de la subvention sera liquidé en fin d'exercice, sur présentation des justificatifs. Ce solde pourra également être réajusté si le budget réalisé n'est pas similaire au budget prévisionnel.

Le solde des subventions 2020 sera versé dès lors que les projets auront été réalisés après présentation des justificatifs, comme mentionné dans les conventions financières 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions de la Présidente et d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2021 les subventions aux associations Vent des Forêts, Anes Art'Gonne, Au fil de l'Aire, Théâtre Imagin'Aire et Open Evres ;
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions financières 2021 avec les associations citées ci-dessus ;
- de verser les montants mentionnés selon les spécificités retenues dans le règlement d'attribution des subventions aux associations et les conventions financières 2020 et 2021 ;
- de dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal ;
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 47 voix pour et 1 abstention :

- d'accepter les propositions de la Présidente et d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2021 la subvention à l'association Connaissance de la Meuse ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention financière 2021 avec l'association citée ci-dessus ;

- de verser le montant mentionné selon les spécificités retenues dans le règlement d’attribution des subventions aux associations et les conventions financières 2020 et 2021 ;
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal ;
- d’autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l’application de la présente décision.

DE 2021 020 : Attribution des subventions aux associations au titre de l’axe 2

Il est proposé au Conseil Communautaire d’accepter le versement des subventions comme indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU N°3 – SUBVENTIONS 2021 AU TITRE DE L’AXE 2		
ACT	58 enfants + 50 € Argonnaise	1 500 €
MJ VAUBECOURT	50 enfants	1 250 €
RUGBY CENTRE MEUSE FORCE 4	36 enfants	900 €
ASCC SEUIL D’ARGONNE	28 enfants	600 €
<i>TOTAL</i>		<i>4 250 €</i>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- d’attribuer au titre de l’exercice budgétaire 2021, les subventions aux associations précédemment citées,
- de dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal,
- d’autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l’application de la présente décision.

DE 2021 021 : Attribution des enveloppes budgétaires aux bibliothèques

La Présidente propose au Conseil Communautaire d’attribuer aux bibliothèques communales du territoire, au titre de l’exercice 2021, les montants suivants :

TABLEAU N°4 – MONTANTS MAXIMUM D’AIDE 2021 POUR LES BIBLIOTHEQUES	
SEUIL D’ARGONNE	650 €
BEAUSITE	150 €
VAUBECOURT	650 €
PIERREFITTE-SUR-AIRE	2 000 €
<i>TOTAL</i>	<i>3 450 €</i>

L’aide sera versée sur production de factures dans la limite des montants précédemment indiqués, ces documents devront être adressés au service comptabilité de la Communauté de Communes.

Après réception de ces éléments, la Communauté de Communes vérifiera auprès des bibliothèques l'exactitude des factures. Après validation, le service procédera au paiement des factures.

Les reliquats ne seront pas reportés sur l'exercice suivant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2021 les aides maximales précédemment citées,
- de dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

DE 2021 022 : Attribution d'une subvention d'investissement à la seconde phase du projet « Maison Vent des Forêts » et d'une subvention exceptionnelle pour l'action de recherche de mécénat

Monsieur Laurent PALIN, Président de l'association Vent des Forêts, sort et ne prend pas part au débat et au vote.

La Présidente explique que la seconde tranche des travaux consiste en la réhabilitation du bâti et l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs de la Maison Vent des Forêts qui devrait ouvrir ses portes au public en août 2024.

MAISON VENT DES FORETS				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - PHASE 2				
DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC	%
Lot démolition (dépose et évacuation)	30 000,00 €	Aides publiques		
Lot maçonnerie (percement, béton quartz sol, enduit ext)	380 000,00 €	- DRAC	150 000,00 €	9,53
Lot huisseries (ouvertures extérieures)	130 000,00 €	- FNADT	450 000,00 €	28,59
Lot huisseries (ouvertures intérieures)	45 000,00 €	- Département	190 000,00 €	12,07
Lot construction bois en caisson (isolant, parement)	260 000,00 €	- Région	190 000,00 €	12,07
Lot électricité (dépose et pose, raccord et tirage sur ligne éclairage)	45 000,00 €	- CCAA	79 000,00 €	5,02
Lot photovoltaïque (pan sur toiture)	120 000,00 €	- FEADER	200 089,00 €	12,71
Lot plomberie (sanitaires, assainissement, fourniture et pose)	70 000,00 €	- Fonds Propres*	314 861,80 €	20,01
Lot ventilation (fourniture pose WC)	70 000,00 €	<i>Dont : HelloAsso</i>	<i>100 000,00 €</i>	
Lot chauffage (pompe à chaleur)	70 000,00 €	<i>Dont Mécénat</i>	<i>214 773,00 €</i>	
Lot isolation	20 000,00 €			
Lot menuiserie et mobilier spécifique	70 000,00 €			
Lot bardage bois	20 000,00 €			
Lot métallerie (monte-charge, pont roulant)	40 000,00 €			
Lot peinture revêtement	40 000,00 €			
Aléas et imprévus	50 000,00 €			
Architecte (PC et suivi de chantier)	80 000,00 €			
Honoraires APS et APD Matali Crasset	28 861,80 €			
Bureau de contrôle (structure, normes accès public)	5 000,00 €			
TOTAUX	1 573 861,80 €		1 573 861,80 €	100

La Présidente ajoute que le Cabinet Fourreau et Associés a été missionné par Vent des Forêts pour l'action de recherche en mécénat, qu'il soit en nature, en compétence ou financier. Le Cabinet est chargé de trouver des mécènes parmi le tissu économique départemental, régional et même national.

Le coût total de cette action est de 20 000 €. Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de participer à hauteur de 50 % soit 10 000 €. Le reste étant pris en charge par l'association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'association Vent des Forêts, au titre de l'exercice budgétaire 2021, une subvention d'investissement d'un montant de 79 000 € (soit 5% du montant total prévisionnel de la deuxième phase des travaux),
- D'attribuer à l'association Vent des Forêts, au titre de l'exercice budgétaire 2021, une subvention exceptionnelle liée à l'action de recherche en mécénat d'un montant de 10 000 € (soit 50% du montant total prévisionnel de l'action),
- De dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal,
- De procéder au versement de la subvention d'investissement et de la subvention exceptionnelle, précédemment mentionnées,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Madame Marie-Cécile GEORGE, Vice-Présidente en charge du Développement Economique, prend la parole pour le point suivant :

DE 2021 023 : Cotisation 2021 Meuse Initiative

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une cotisation de 1 000 euros au titre de l'exercice 2021,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision

Elle donne les informations suivantes concernant l'opération de soutien au commerce local :

- l'opération débutera le 1^{er} avril et prendra fin le 31 décembre 2021 ; les tickets gagnants seront valables jusqu'au 31 janvier 2022 ;
- cette opération est communiquée à la population via Facebook et des affiches listant les commerces participants sont à mises disposition des mairies pendant cette séance ;
- des articles de presse paraîtront régulièrement dans l'Est Républicain.

Monsieur Michel MOREAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Numérique et de la Santé, prend la parole pour le point suivant :

DE 2021 024 : Instauration d'un Droit de Prémption Urbain à Lignièrès-sur-Aire

La Présidente explique que la commune de Lignièrès-sur-Aire a demandé l'instauration d'un DPU sur son territoire pour un projet communal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'instaurer un Droit de Prémption Urbain :**
 - à Lignièrès sur Aire sur les parcelles A 450, 451, 452, 453 et 1065 afin d'y aménager une aire de retournement sécurisée pour le bus et un parking pour la salle des fêtes et de proposer une parcelle constructible, selon le plan annexé.
- **Autorise la Présidente de la CodeCom à déléguer l'exercice du DPU à la commune**, à l'occasion de l'aliénation du bien, pour la mise en œuvre d'un projet strictement communal, ne relevant pas du champ d'intervention de la CodeCom et des compétences communautaires telles que définies par les statuts de la CodeCom.
- **Autorise la Présidente à signer** toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un délai d'un mois et sera publiée dans deux journaux diffusés dans le département,
- Et que conformément à l'article R211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise sans délai :
 - Au Directeur Départemental des Territoires de la Meuse
 - Au Directeur Départemental des Finances Publiques
 - Au Conseil Supérieur du Notariat
 - A la Chambre Départementale des notaires
 - Au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Nancy
 - Au greffier du Tribunal de Grande Instance de Nancy
 - A la commune concernée

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Monsieur Laurent PALIN, Vice-Président en charge de la Politique de l'Habitat, de la Transition énergétique et du Tourisme, prend la parole pour les points suivants :

DE 2021 025 : Participation 2021 à l'Office de Tourisme Sud Meuse - Schéma de développement touristique de Beaulieu en Argonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser au titre de l'année 2021, une participation de fonctionnement d'un montant de 11 050,00 € à l'Office de Tourisme Sud Meuse au titre du Schéma de développement touristique de Beaulieu en Argonne,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 026 : Promotion touristique du Pays Barrois 2021 – Office de Tourisme Sud Meuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°4 à la convention, présent en annexe,
- de verser au titre de l'année 2021, une subvention d'un montant de 2 671 € à l'Office de Tourisme Sud Meuse, pour la « promotion touristique du Pays Barrois »,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Madame Aubry reprend la parole pour présenter les délibérations suivantes :

DE 2021 027 : Adhésion 2021 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

La Présidente explique qu'avec le CAUE, des architectes, des urbanistes et des paysagistes interviennent gratuitement au service des collectivités et des particuliers.

Il est proposé de verser une cotisation au titre de l'année 2021 à cet organisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer au CAUE une participation de 4 662,70 € soit 0.70 euros / habitant sur la base de 6 661 habitants pour l'année 2021,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 028 : Participation 2021 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser au titre de l'exercice 2021 une participation d'un montant de 10 486.12 € au titre du résiduel de l'autofinancement du PETR, selon la clé de répartition préalablement adoptée entre les membres,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 029 : Participation 2021 à l'Agence Meuse Attractivité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser au titre de l'année 2021, une participation d'un montant de 6 496 € à l'Agence Meuse Attractivité soit 1 euro par habitant,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 030 : Approbation et signature d'une convention avec la SPA du Refuge de Cathy

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 47 voix pour et 1 voix contre :

- d'approuver la convention de fourrière 2021 ci-jointe avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) du Refuge de Cathy,
- décide que la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne financera cette convention pour ses 47 communes membres au prix de 1,15 € par habitant, soit une participation de 7 660,15 € pour 2021,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

DE 2021 031 : Vente du préfabriqué de Génicourt-sous-Condé

Vu la proposition d'achat présentée par le GAEC de Condé-Michelot pour le préfabriqué situé à l'école de Génicourt-sous-Condé,

Considérant que cette proposition d'achat concerne un local dont la Communauté de communes n'a plus l'utilité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la cession au GAEC de Condé-Michelot du préfabriqué situé à Génicourt-sous-Condé, pour un montant de 2 200,00 € (deux mille deux cents euros),
- Autorise l'encaissement du prix de cette vente,
- Autorise la Présidente à signer les documents afférents à la vente.

DE 2021 017 : Prise de la compétence Mobilité – Modification des statuts

La compétence « Mobilité » est définie comme la capacité à organiser six grands services (Service de transport public à la demande, Service de transport scolaire, Service de mobilité solidaire, Service de voiture partagée, Service de mobilités actives, Service régulier de transport public). La compétence n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs AOM locales) mais elle peut s'exercer à la carte. La communauté de communes peut choisir d'organiser uniquement les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins du territoire en complément de ceux déjà pris en charge par la Région.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de modifier les statuts de la communauté de communes comme suit :
Ajout de la compétence facultative « Mobilité »
La Communauté de communes se dote de la compétence « Mobilité », conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, afin d'organiser les services de mobilité les plus adaptés aux besoins de son territoire en complément de ceux assurés par la Région Grand Est.
- de ne pas demander à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports,
- de solliciter les communes membres, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire,

- de préciser que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,
- de donner pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures d'exécution liées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame AUBRY donne la parole à Madame Josiane BIGUINET, Vice-Présidente en charge de la Scolarité, du Développement des circuits courts et de la Restauration, qui donne les informations suivantes :

- A la suite des conseils de classe de ce second trimestre : fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2021 pour l'école de Vaubecourt ;
- Pas de projet pédagogique en 2020/2021 dans les écoles ;
- Des cas contacts déclarés au niveau du personnel des écoles ont engendré une réorganisation des services.

La Communauté de Communes mettra en relation les écoles et les associations du territoire dans le cadre de futurs projets pédagogiques.

Madame Dania KLEIN, Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale, des Services à la Population et du CIAS, informe que Madame Cécilia GERVAISE sera recrutée à compter du 3 mai prochain en tant que coordinatrice petite-enfance/jeunesse et animatrice RAM.

Monsieur Serge NAHANT, Conseiller Départemental, rappelle que dans le cadre de Ma Fameuse Idée, 3 projets associatifs ont été retenus sur notre territoire.

Il informe que face à la crise sanitaire, le Département déploie une aide financière octroyée aux étudiants boursiers sous certaines conditions.

Il a également souhaité avoir un retour sur la réunion « Zone d'activités - Gare Meuse TGV » qui s'est tenue le 10 mars dernier, à laquelle étaient associés la Région, le Département, l'Agence d'Attractivité et la CCI. L'objectif de cette réunion était de s'interroger sur le positionnement de la ZA et sur la stratégie de développement et d'aménagement à mener.

Madame Martine AUBRY explique que les enjeux de cette zone dépassent les frontières intercommunales, ils sont départementaux voire régionaux. Lors de cette réunion, la Région a proposé la réalisation d'une étude de positionnement. Elle s'est rapprochée de la Banque des Territoires pour nous accompagner dans cette étude.

A ce jour, la question du portage n'est pas encore résolue.

Selon Monsieur Michel MOREAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Numérique et de la Santé, même si le Département n'a plus la compétence économique depuis la loi NOTRe, il semble pertinent que celui-ci porte une telle étude en tant que propriétaire du foncier.

La séance est levée à 22h45.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.